

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Carte familles nombreuses

Vous avez **au minimum 3 enfants** dont **au moins 1 mineur** (ou vous avez élevé 5 enfants ou plus et ils ne sont plus à votre charge) ? Vous pouvez bénéficier, **sous conditions**, de la carte familles nombreuses. Elle permet d'obtenir des **réductions sur les voyages en train**. Elle permet aussi d'obtenir des **réductions auprès de certaines enseignes partenaires** de la carte. Nous vous expliquons les conditions et la démarche pour bénéficier de la carte. **Cartes de transport**

Quelles sont les conditions pour bénéficier de la carte familles nombreuses ?

Votre famille peut bénéficier de la carte familles nombreuses si vous avez **3 enfants à charge (ou +), dont au moins 1 mineur**.

Si vous êtes une famille recomposée, vous pouvez également bénéficier de la carte pour les enfants nés de votre nouvelle union et/ou pour les enfants que chaque membre de votre couple a si vous en avez la garde.

Par ailleurs, il faut remplir **l'une des conditions** de nationalité suivantes :

Vous ou l'autre parent doit avoir la nationalité française ou d'un pays de l'Union européenne ou d'un des pays faisant partie de l'association européenne de libre échange (c'est-à-dire Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse). Dans ce cas, il faut soit résider de manière régulière en France, soit travailler de manière régulière en France.

Vous et/ou l'autre parent doit avoir un [titre de séjour européen](#)

La carte est attribuée **sans** condition de ressources.

Quelles sont les réductions de la carte familles nombreuses ?

Les réductions dépendent de la **composition** de votre famille.

La carte familles nombreuses permet à votre famille de bénéficier de réduction sur le prix plein tarif des billets SNCF .

Cette réduction est calculée en fonction du nombre d'enfants mineurs que vous avez.

Nature de la réduction en fonction du nombre d'enfants mineurs

Nombre d'enfants

Nature de la réduction

Vous avez **3** enfants mineurs 30 % pour toute la famille

Vous avez **4** enfants mineurs 40 % pour toute la famille

Vous avez **5** enfants mineurs 50 % pour toute la famille

Vous avez **6** enfants mineurs **ou plus** 75 % pour toute la famille

La carte familles nombreuses est utilisable en 1^{re} et 2^{nde} classe, mais la réduction est toujours calculée sur le tarif loisir standard ou tarif de 2^{nde} classe.

Votre famille bénéficie également de réductions chez les partenaires commerciaux de la carte familles nombreuses dont la liste [est consultable en ligne](#) .

Par ailleurs, en Ile-de-France, votre famille peut bénéficier, sous certaines conditions, d'une réduction de 50 % sur le réseau RATP , quel que soit le nombre d'enfants que vous avez. Pour en savoir plus, il faut contacter la RATP.

Où s'adresser ?

RATP

Informations sur les itinéraires, l'état du trafic, les horaires, les objets perdus...

Par téléphone

Service clientèle RATP : **3424** (service gratuit + prix d'un appel)

Objets trouvés sur le réseau RATP :**3246** (0,80 € / min + prix d'un appel)

Ouvert du lundi au vendredi de 7h à 21h et les samedi, dimanche et jours fériés de 9h à 17h

Par messagerie

Accès au [formulaire de contact](#)

Par courrier

RATP Service clientèle

TSA 81250

75564 PARIS Cedex 12

La carte familles nombreuses permet à votre famille de bénéficier de 30 % de réduction sur le prix plein tarif des billets SNCF .

La carte est utilisable en 1^{re} et 2^{nde} classe, mais la réduction est toujours calculée sur le tarif loisir standard ou tarif de 2^{nde} classe.

Par ailleurs, votre famille bénéficie également de réductions chez les partenaires commerciaux de la carte familles nombreuses dont la liste est consultable en ligne.

Comment bénéficier de la carte familles nombreuses ?

Vous devez d'abord tester votre éligibilité sur la page d'accueil du site internet de la carte familles nombreuses en cliquant sur Commander vos cartes.

Si votre famille est éligible, vous pouvez alors créer un compte personnel et commander vos cartes.

Vous devez scanner les pièces justificatives de votre situation familiale qui vous sont communiquées au moment de faire votre demande de cartes.

Vous devez ensuite payer votre commande de cartes en ligne avec votre carte bancaire. Les frais s'élèvent à 19 € TTC quel que soit le nombre de cartes demandées.

Quel est le délai d'obtention de la carte familles nombreuses ?

Dès que votre dossier est validé, vous recevez un courrier électronique vous confirmant l'attribution de vos cartes familles nombreuses.

Vous pourrez **immédiatement** utiliser vos cartes dématérialisées en les imprimant depuis le site internet de la carte familles nombreuses en allant dans la rubrique Mon compte et Mes cartes.

Vos recevez également vos cartes familles nombreuses en **version papier** à votre domicile dans un **délai d'au maximum 3 semaines**.

Quelle est la durée de validité de la carte familles nombreuses ?

La carte familles nombreuses est valable **3 ans**.

À la fin de ce délai, vous pouvez faire une demande de renouvellement tant que votre famille compte encore au minimum 1 enfant mineur.

Attention

Il faut également faire une demande de renouvellement si l'un de vos enfants atteint l'âge de 18 ans avant la fin des 3 ans. En effet, la carte cesse d'être valable pour l'ensemble de votre famille, car le taux de réduction auquel vous avez droit s'en trouve modifié.

Comment renouveler la carte familles nombreuses qui arrive à expiration ?

Vous recevez un courrier électronique vous informant de l'expiration prochaine de vos cartes. Ce courrier vous explique la procédure à suivre pour renouveler vos cartes.

Vous devrez à nouveau payer 19 € TTC pour le renouvellement de vos cartes familles nombreuses.

Comment utiliser la carte familles nombreuses ?

La carte familles nombreuses est **personnelle et inaccessible**. Ce qui signifie que chaque membre de votre foyer, y compris vos enfants mineurs, doit être en possession de sa carte pour bénéficier des réductions.

Vous vous exposez par exemple à une amende à bord du train si vous voyagez avec le tarif familles nombreuses sans être en possession de votre carte.

Que faire en cas de perte ou vol de la carte familles nombreuses ?

Vous devez déclarer la perte ou le vol d'une ou de plusieurs de vos cartes familles nombreuses en informant le centre de contact par téléphone ou courrier électronique.

Les coordonnées sont disponibles dans le menu Contact une fois que vous êtes connecté à votre compte sur le site de la carte familles nombreuses.

Vous devrez à nouveau payer 19 € TTC pour le remplacement d'une ou de plusieurs de vos cartes.

Quelles sont les conditions pour bénéficier de la carte familles nombreuses ?

En tant que parent ayant élevé 5 enfants (ou +) au cours de votre vie, vous pouvez bénéficier de la carte familles nombreuses.

Vos enfants doivent être **majeurs au moment de la demande de carte**
Ils ne doivent plus être à votre charge

Par ailleurs, il faut remplir **l'une des conditions** de nationalité suivantes :

Vous ou l'autre parent doit avoir la nationalité française ou d'un pays de l'Union européenne ou d'un des pays faisant partie de l'association européenne de libre échange (c'est-à-dire Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse). Dans ce cas, il faut soit résider de manière régulière en France soit travailler de manière régulière en France.

Vous et/ou l'autre parent doit avoir un titre de séjour européen

La carte est attribuée **sans** condition de ressources.

Quelles sont les réductions de la carte familles nombreuses ?

La carte familles nombreuses vous permet en tant que parent de bénéficier de 30 % de réduction sur le prix plein tarif des billets SNCF .

Cette carte vous permet également de bénéficier de 50 % sur le réseau Ile-de-France.

La carte est utilisable en 1^{re} et 2^{nde} classe, mais la réduction est toujours calculée sur le tarif loisir standard ou tarif de 2^{nde} classe.

Par ailleurs, la carte vous permet de bénéficier aussi de réductions chez les partenaires commerciaux de la carte familles nombreuses dont la liste est consultable en ligne .

Comment bénéficier de la carte familles nombreuses ?

Vous devez d'abord tester votre éligibilité sur la page d'accueil du site internet de la carte familles nombreuses en cliquant sur Commander vos cartes .

Si vous êtes éligible, vous pouvez alors créer un compte personnel et commander vos cartes.

Vous devez scanner les pièces justificatives de votre situation familiale qui vous sont communiquées au moment de faire votre demande de cartes.

Vous devez ensuite payer votre commande de cartes en ligne avec votre carte bancaire. Les frais s'élèvent à 19 € TTC quel que soit le nombre de cartes demandées.

Quel est le délai d'obtention de la carte familles nombreuses ?

Dès que votre dossier est validé, vous recevez un courrier électronique vous confirmant l'attribution de la carte familles nombreuses.

Vous pourrez **immédiatement** utiliser vos **cartes dématérialisées** en les imprimant depuis le site internet de la carte familles nombreuses en allant dans la rubrique Mon compte et Mes cartes .

Vous recevez la carte familles nombreuses **en version papier** à votre domicile dans un **délai d'au maximum 3 semaines**.

Quelle est la durée de validité de la carte familles nombreuses ?

La carte familles nombreuses est valable **6 ans**.

Comment renouveler la carte familles nombreuses qui arrive à expiration ?

Vous recevez un courrier électronique vous informant de l'expiration prochaine de vos cartes. Ce courrier vous explique la procédure à suivre pour renouveler vos cartes.

Vous devrez à nouveau payer 19 € TTC pour le renouvellement de vos cartes familles nombreuses.

Comment utiliser la carte familles nombreuses ?

La carte familles nombreuses est **personnelle** et **inaccessible** ce qui signifie que vous ou l'autre parent devez posséder une carte pour pouvoir bénéficier des réductions.

Vous vous exposez par exemple à une amende à bord du train si vous voyagez avec le tarif familles nombreuses sans être en possession de votre carte.

Que faire en cas de perte ou vol de la carte familles nombreuses ?

Vous devez déclarer la perte ou le vol de l'une ou de plusieurs de vos cartes familles nombreuses en informant le centre de contact par téléphone ou courrier électronique.

Les coordonnées sont disponibles dans le menu Contact une fois que vous êtes connecté à votre compte sur le site de la carte familles nombreuses.

Vous devrez à nouveau payer 19 € TTC pour le remplacement de l'une ou de plusieurs de vos cartes familles nombreuses.

Questions – Réponses

- [Médiateur de la SNCF Voyageurs : comment y recourir ?](#)

Toutes les questions réponses

Pour en savoir plus

- [Site de la carte familles nombreuses](#)
Source : Ministère chargé des affaires sociales
- [Liste des partenaires et avantages de la carte familles nombreuses](#)
Source : Ministère chargé des affaires sociales

Où s'informer ?

- **Imprimerie Nationale**

Permet de faire une demande de duplicita de sa carte mobilité inclusion (CMI) en cas de perte, vol ou destruction

Par téléphone

01 40 58 30 00

Par courrier

Groupe Imprimerie Nationale

104 avenue du Président Kennedy

75016 Paris – France

Tél : 01 40 58 30 00

Par messagerie

<http://www.imprimerienationale.fr/fr/groupe/contact.html>

Et aussi...

Textes de référence

- [Décret n°80-956 du 1 décembre 1980 relatif aux réductions accordées aux familles nombreuses sur les tarifs de la SNCF](#)
- [Réponse ministérielle du 31 juillet 1986 relative à l'extension dans le temps du bénéfice des réductions de la carte familles nombreuses](#)

